

efforts individuels des membres. Les rétributions annuelles de 4 schellings pour les membres suffisent à payer le loyer du local et les frais de chauffage et d'éclairage. Il y a des rétributions supplémentaires dans quelques instituts, pour les écoles du soir ou pour l'achat de livres et les abonnements aux journaux. Elles ne sont payées que par ceux qui en profitent, et elles s'élèvent ordinairement à 2 ou 3 d. par semaine.

"Pendant l'été, les sociétés se réunissent pour faire des excursions dans les environs ou pour visiter ensemble les comtés qui se distinguent par la beauté du paysage, par la richesse géologique ou par leurs souvenirs historiques.

"Beaucoup d'associations cherchent à devenir propriétaires des locaux affectés à l'usage de leurs membres. Le parlement leur a accordé de grands encouragements en les exemptant de l'impôt et des taxes, pourvu qu'il soit constaté que les sociétaires ou les intéressés ne perçoivent aucun dividende pour les capitaux engagés dans l'association."

APPEL AUX CATHOLIQUES

(suite et fin)

III

Vous mourrez certainement ; vous ne savez pas quand, où, ni comment. Êtes-vous sûr de laisser votre famille dans les conditions où elle est aujourd'hui ? Pensez-y bien.

Par les premières divisions de cette étude que nous avons commencé à publier dans le numéro 6 de l'Association, en date du 9 août, nos lecteurs ont pu constater combien peu il en coûte à un membre de la *Catholic Mutual Benefit Association* (C. M. B. A.) pour assurer à sa femme et à ses enfants un bénéfice de mille, ou même de deux mille dollars, bénéfice qu'ils toucheront au moment où la mort l'aura enlevé à leur affection et les aura privés de ses soins.

D'abord, comme nous l'avons dit, la toute petite somme de \$4.50 acquitte une fois pour toutes, des frais d'admission, quelque soit l'âge de l'aspirant, pourvu que celui-ci ne soit pas plus jeune que 18 ans, ni plus âgé que 50 ans. Ensuite l'addition des vingt-cinq sous, payés mensuellement par chacun des membres défraie les dépenses affectées, supposons-nous, aux items dits local, chauffage, lumineux, impressions, papeterie, etc. Et, enfin il y a ces modestes contributions sur-

IV

Il y a plus que tout ce qui est exposé précédemment. L'Association catholique de secours mutuels, les Unions St-Joseph, la Société des Artisans Canadiens-Français de la cité de Montréal, les Forestiers Catholiques, la Société Bienveillante de St-Roch, et d'autres semblables sociétés opposent une digue bénie au flot montant du socialisme et des sociétés secrètes. Elles répondent aux besoins urgents des catholiques de ce temps, sujets à tant de déboires, exposés à tant de séductions.

Plus que jamais, l'isolement est fatal, car plus que jamais l'esprit d'association se manifeste et se propage. L'on s'associe pour le mal ; l'on s'associe pour le bien. Et l'individu qui demeure en dehors des associations devient un être délaissé et malheureux, impuissant qu'il est à se protéger contre les associations qui lui veulent du mal, privé qu'il est d'un titre aux secours des associations qui lui feraient du bien mais qui ne le connaissent pas.

Ce qui nous frappe dans l'Association catholique de secours mutuel, c'est précisément cette mutualité de services qui lie tous les membres. Le succès de l'un fait la joie des autres qui souvent y ont contribué. Tous compatissent aux malheurs de chacun, et viennent en aide au frère affligé. Ils nous semblent s'appliquer à mettre en pratique ce conseil du Prince des Apôtres : "Exercez volontiers entre vous l'hospitalité ; AIDEZ-VOUS les uns les autres suivant vos moyens, comme de fidèles dispensateurs des dons de Dieu (1re de St-Pierre, c. IV, v. 9)."

Un journal hebdomadaire, *The C. M. B. A. Weekly*, organe officiel du Suprême Conseil et des Grands Conseils de la Pennsylvanie et de l'Ohio, est comme le code des membres de la C. M. B. A. Il explique la constitution, définit le sens des règles, annonce l'établissement des nouvelles branches, fait rapport des progrès réalisés par les anciennes, adresse à qui de droit les remontrances jugées utiles, signale les succès acquis dans les affaires ou les promotions obtenues par les membres, et surtout prêche constamment cet esprit de corps sans lequel il n'y a pas d'association durable.

C'est le *C. M. B. A. Weekly* qui nous apprend que, depuis la convention de 1888, le grand conseil du Canada a vu cinquante-

ÇA ET LÀ

Nos lecteurs avertent déjà qu'il est fortement rumeur que M. Fitzpatrick sera appelé prochainement à faire partie du cabinet Mercier. Le journal catholique *The True Witness* de Montréal salue avec joie cette légitime espérance qu'il prend déjà pour une réalité. D'accord avec notre confrère irlandais, nous croyons que M. Fitzpatrick, dont les talents sont d'un ordre supérieur, apporterait une force nouvelle au gouvernement provincial.

L'honorable Arthur Turcotte, ancien ministre du gouvernement Mercier, a été nommé protonotaire à Montréal. Cette nomination est accueillie généralement avec plaisir. Le nouveau protonotaire commencera à exercer officiellement ses nouvelles fonctions, lundi prochain.

Les membres de la C. M. B. A. auront une grande convention à Montréal, le 2 septembre.

Des amis montréalais du Docteur J.-A. MacCabe, principal de l'école Normale d'Ottawa, le proposent comme le futur grand président de la C. M. B. A.

Les comités spéciaux s'occupent déjà des détails d'organisation d'un congrès catholique international qui aura lieu aux Etats-Unis en 1893. Plusieurs célébrités catholiques d'Europe seront invitées d'assister à ce congrès.

Sous letitre, "l'Union fait la force," le *C. M. B. A. Weekly* publie un article au cours duquel l'auteur dit que la

"Faites durant vingt-quatre heures la garde à la porte de ce saloon, et vous verrez des milliers d'hommes y entrer et en sortir. De ce nombre, les neuf-dixièmes portent la livrée du travail, et sont employés dans les moulins et les manufactures qui ont rendu Pittsburg célèbre et sans rivale dans l'histoire de l'industrie aux Etats-Unis.

"Accompagnez l'un de ces hommes jusqu'à son foyer, et si vous voulez établir une comparaison entre l'apparence de ce foyer et le palais où cet ouvrier est entré sur son chemin, vous ne trouvez pas un seul point de ressemblance. Demandez-lui s'il est le propriétaire de cette maison, et il est plus que probable que la réponse sera négative. Demandez-lui s'il ne pourrait pas vivre dans une demeure plus confortable, et il répondra : — "Mes moyens ne me le permettent pas."

"Si l'on parcourt toute la ville, l'on s'apercevra que les palais où se vendent des liqueurs ont coûté des frais considérables et sont richement meublés, tandis que la maisonnette de l'artisan présente un chétif aspect et est misérablement fournie. Et si l'on pousse plus loin ses observations, l'on découvrira que les hommes qui vivent dans des réduits mal aérés, pauvrement meublés, étroits et malsains, sont pourtant ceux-là mêmes dont les sous et les dollars ont payé les vitrines, les dispendieux comptoirs, les extravagantes tapisseries et les somptueuses dépendances de ces "Palais de l'Enfer."

"Prenez des renseignements aux quartiers de la police, et vous apprendrez que si personne ne vendait des liqueurs dans Pittsburg, le contingent des gardiens de la paix pourrait être diminué au moins des deux tiers. Allez au bureau du percepteur des taxes, et vous constaterez que les propriétaires des saloons augmentent chaque jour leurs achats de propriétés, tandis que les ouvriers y paient les rentes et les taxes comme par le passé, sans pouvoir jamais devenir acquéreurs d'un domicile à eux."

M. Powderly fait ensuite l'exposé de statistiques qui établissent que durant l'année 1886, une somme de \$17,000,000 a été gaspillée en achats de bière et de spiritueux dans le seul comté d'Allegheny, et que les ouvriers ont dépensé au moins la moitié, ou \$8,500,000 de cette somme ! Les liqueurs les plus